

LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à huis clos à 20h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Mme Alexandra Champagne, Mme Cynthia St-Pierre, M. Éric Bergeron, M. Ghislain Vachon, M. Jean-Philippe Bouffard, Mme Johanne Gagnon et ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8163-1120

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8164-1120

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vachon, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Johanne Gagnon, appuyée par le conseiller Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'octobre 2020 tels que déposés au montant total de 159 856.79\$.

8165-1120

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8166-1120

ADOPTÉE

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Le formulaire de *déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* a été remis aux conseillers présents pour qu'ils le complètent et le remettent à la directrice générale et secrétaire-trésorière, qui les acheminera au responsable du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'occupation du territoire.

8167-1120

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de signature - Protocole d'entente Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le MAMH d'aides financières dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

8168-1120

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, Appuyé par le conseiller Éric Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser M. Harold Poisson, Maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire le protocole d'entente concernant l'aide financières dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

ADOPTÉE

Désignation du responsable du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes concernant les chiens.

8169-1120

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la « Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité que l'inspecteur municipal Bryan McNeil soit nommé fonctionnaire désigné pour appliquer le Règlement provincial et émettre des avis d'infraction et des constats d'infraction en lien avec le « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ».

ADOPTÉE

Nomination du substitut du maire pour siéger à la MRC d'Arthabaska.

Il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu à l'unanimité que la conseillère Alexandra Champagne soit désignée à titre de substitut du maire au sein du conseil des maires pour siéger à la M.R.C. d'Arthabaska jusqu'en novembre 2021.

8170-1120

ADOPTÉE

Convocation à la séance spéciale pour adoption du budget le 14 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon et résolu à l'unanimité que la séance spéciale pour l'adoption du budget soit tenue le lundi 14 décembre 2020 à 19h00 au Centre Multifonctionnel, et que les Membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

8171-1120

ADOPTÉE

Résultat des soumissions – mandat pour modifier le règlement de zonage.

ATTENDU que des soumissions ont été demandés auprès de trois firmes d'urbanistes de la région;

8172-1120

ATTENDU que nous avons reçu les offres suivantes :

	Amendement	Éléments supplémentaires
EXP urbaniste	750 \$	100\$ / h
Métivier urbanistes conseils	1500 \$	150\$ / h
La Boîte d'urbanisme	2000 \$	80\$ / h

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu de mandater la firme EXP pour effectuer l'amendement des règlements d'urbanisme et les rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska ainsi que de nouveaux éléments à ajouter ou modifier.

ADOPTÉE

Résolution de la FQM- Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

8173-1120

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, secondé par la conseillère Cynthia St-Pierre

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE

Demande de don pour le panier de Noël.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 1000.00\$ soit versé au comité des Paniers de Noël qui s'occupera d'acheter et distribuer divers articles dans différentes familles nécessiteuses, qui formuleront une demande, afin de combler leurs besoins en ce temps de partage et d'amour.

8174-1120

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Prévention suicide Arthabaska-Érable.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu par la conseillère Johanne Gagnon qu'un montant de 150\$ soit remis au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable, qui a pour mission la prévention du suicide sur le territoire des MRC de l'Érable et d'Arthabaska.

8175-1120

ADOPTÉE

Motion - Semaine nationale des proches aidants du Québec.

Les membres du conseil déposent la motion suivante :

8176-1120

Nous soulignons aujourd'hui la Semaine nationale des proches aidants du Québec qui se déroule en ce moment, soit du 1^{er} au 7 novembre 2020. Cette année, dans notre région, la reconnaissance des proches aidants se fait sous le thème : « Merci d'être là ».

« Merci d'être là », c'est ce remerciement que l'on souhaite adresser à l'ensemble des proches aidants de notre région. Tout comme le personnel de notre système de santé, les proches aidants sont de véritables anges gardiens

veillant sur des personnes vulnérables qui comptent sur eux pour leurs soins et pour d'autres types de besoins.

Ce « Merci d'être là », vous est adressé, à vous tous et toutes, proches aidants et aidantes d'ici. Que vous aidiez un enfant, un adulte ou un aîné, qu'il s'agisse d'un voisin, d'un conjoint ou de tout autre membre de votre famille, que vous le fassiez de façon temporaire ou depuis des années : « Merci ». Merci d'être là en ces temps incertains, compliqués et, pour plusieurs, angoissants.

Levée de l'assemblée par la conseillère Johanne Gagnon, appuyé par le conseiller Ghislain Vachon à 20h17.

**Harold Poisson,
Maire**

**Julie Roberge, directrice
générale et secrétaire-trésorière**